

UFF ALLOCATION PRUDENCE C

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 mars 2023



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion ...	4
Autres informations	13
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ALLOCATION PRUDENCE »	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	22
Rapport annuel du fonds maître.....	46

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes relative sur les comptes annuels au 31 mars 2023**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Olivier GALIENNE

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : non

CODE ISIN : FR0007439260

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif dans la part M de l'OPCVM maître UFF Allocation Prudence. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion du fonds nourricier est d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance supérieure à €STR + 0.95%, nette des frais de gestion réels.

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle de l'OPCVM maître notamment en raison de ses propres frais de gestion.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du fonds est identique à celui du fonds maître, à savoir :

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est €STR capitalisé quotidiennement. L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux représentant la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

L'€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). Ce dernier est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

La gestion du FCP n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre

en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP sera investi en totalité dans la part M de l'OPCVM maître UFF Allocation Prudence ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT du FCP UFF Allocation Prudence

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés. La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.

Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.

Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.

Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.

Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.

Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).

L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.

L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres.

Dans le cadre de la sélection d'OPC, l'expertise de MYRIA AM repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner selon son appréciation, les meilleurs OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille mixte. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.

Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :

- une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.*
- des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion.*

L'allocation globale du portefeuille est la suivante :

- poche « actions » : l'exposition du FCP aux actions est limitée à 10% maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers). Les investissements dans des entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5% de l'encours net du fonds.
- poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. L'investissement peut représenter de 80% jusqu'à 100% de l'actif du fonds. Les obligations éligibles sont principalement les obligations qui ont une notation, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB - » (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. De manière accessoire (moins de 10% de l'actif du fonds), le fonds pourra détenir via la détention d'OPC, des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. À ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité,...).

La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme.

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 0% de l'actif net et maximum 10% de l'actif net.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci. Dans la mesure où les critères ESG ne sont pas intégrés dans le processus d'investissement, la prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives de durabilité n'est pas pertinente pour ce fonds.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

INFORMATION RELATIVES AU RÈGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « UFF Allocation Prudence ».

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

➤ **Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Exemples :

- pour une sensibilité de -1, une hausse des taux de 1% se traduirait par une hausse de 1% du portefeuille ;*
- pour une sensibilité de 4, une hausse des taux de 1% se traduirait par une baisse de 4% du portefeuille.*

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Les investissements en actions concernent les actions de grandes et moyennes capitalisations. Les investissements en actions de petites capitalisations sont limités à 5% de l'actif net du FCP.

➤ **Risque de crédit**

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur, mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion du FCP. Le portefeuille est susceptible d'être investi en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement en termes de transparence et de liquidité peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme**

L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque de perte en capital**

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

Risques accessoires

➤ **Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations**

Il s'agit d'un risque de faible liquidité des titres émis par les « petites capitalisations » c'est à dire celui de ne pas pouvoir vendre ou acheter des actions instantanément sur le marché ou que la vente se réalise à un prix inférieur au prix souhaité. Par ailleurs, le gérant peut être parfois confronté à une information parfois insuffisante sur ce type de valeurs (peu d'analyses financières concernant les sociétés caractérisées par une faible capitalisation).

➤ **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt, l'évolution du prix des actions sous-jacentes, l'évolution du prix des dérivés intégrés dans le FCP. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (« High Yield »)**

Le Fonds pourra être amené à investir dans des titres de créances spéculatifs, (ou « High Yield ») qui ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

➤ **Risque de change**

Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation - hors euro - des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque de change modéré, le niveau d'exposition du portefeuille du FCP en titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro pouvant atteindre 5 % de l'actif net du FCP. Le gérant s'autorise, d'une façon discrétionnaire, à initier des opérations de couverture de change pour protéger le portefeuille d'un impact change.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « UFF ALLOCATION PRUDENCE »

➤ **Les actifs de l'OPCVM maître UFF Allocation Prudence.**

Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :

Actions

Néant en direct.

Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire

Néant en direct.

Parts et/ou actions d'OPC (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP)

Le fonds pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM et dans la limite de 30% en, FIA de droit européen répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code Monétaire et financiers.

L'exposition du portefeuille aux principaux risques de marchés induite par les investissements en titres d'OPC résulte de la souscription :

- d'OPC principalement exposés en actions dans la limite de 10 % de son actif net. Les OPC éligibles sont investis sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion, taille de capitalisation dont les petites capitalisations ou secteurs. L'exposition aux entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5 % de l'encours net du fonds. Le FCP ne pourra pas être exposé aux actions issues des marchés émergents.
 - d'OPC principalement exposés en taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite de 100 % de son actif net. Les titres de créances et instruments du marché monétaire éligibles sont sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures et toutes zones géographiques. L'exposition « taux » sera réalisée exclusivement via des parts ou actions d'OPC ou des produits dérivés simples. Les titres éligibles sont, lors de leur acquisition, les titres qui ont une notation minimale « BBB- » ou notation jugée équivalente par la société de gestion. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et +4.
- d'OPC à allocation variable (y compris de type absolute return) jusqu'à 20 % de son actif net. Ces OPC pourront notamment mettre en œuvre des stratégies de gestion alternative ou de performance absolue.

Le fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de son actif net dans un même OPC.

La somme des expositions en FCP Actions, Obligations HY et Absolute Return et en tous types d'actifs qui constitueraient une source de performance potentielle élevée pour l'OPCVM ne peut être supérieure à 30 %.

➤ **Les instruments dérivés**

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (futures listés, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, change et crédit) ou de s'exposer à des risques (actions, taux et crédit...).

Nature des marchés d'intervention

- ☒ Marchés réglementés
- ☒ Marchés organisés
- ☐ Marché de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de d'exposition et de couverture du portefeuille

- ☒ Risque actions
- ☒ Risque taux

- ☒ *Risque de crédit*
- ☒ *Risque de change uniquement en couverture*

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ *Couverture*
- ☒ *Exposition*

Nature des instruments utilisés

- ☒ *Options listées et futures listés : sur actions, indices financiers, devises, taux*
- ☒ *Change à terme (couverture uniquement)*

Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Le fonds pourra avoir recours à des instruments financiers à terme afin de réduire ou augmenter son exposition aux risques et investissements sous-jacents.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

➤ ***Les titres intégrant des dérivés***

Néant en direct

➤ ***Les dépôts***

Le fonds commun de placement n'effectuera pas de dépôts.

➤ ***Les emprunts d'espèces***

L'OPCVM pourra effectuer temporairement des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif net, les opérations de prêt d'espèces étant par ailleurs prohibées.

➤ ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***

Le fonds commun de placement n'effectuera pas opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

➤ ***Contrats constituant des garanties financières***

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou les cessions temporaires de titres, le Fonds peut recevoir des garanties (appelées collatéral) ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie et de se prémunir d'un défaut des contreparties avec lesquelles ces opérations sont nouées.

Les garanties financières reçues sont constituées d'espèces ou de titres financiers. Le collatéral reçu dans le but de réduire le risque de contrepartie doit répondre entre autres aux critères de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs ainsi que de corrélation et de diversification. Ainsi, toute garantie financière reçue respecte les principes suivants :

- *Liquidité : toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;*
- *Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;*
- *Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;*
- *Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion ;*
- *Placement de garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM /FIA monétaires ou monétaires court terme), soit investies en OPCVM/FIA*

monétaires ou monétaires court terme, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit ;

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;*
- Diversification : l'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20 % de l'actif net ;*
- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;*
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

1^{er} avril 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Toutes catégories de parts
Frais de gestion et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	0,55% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(1) le détail des frais de l'OPCVM maître est présenté ci-après

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<i>Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part M 0,50% TTC</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>	<i>Actif net</i>	<i>1% TTC maximum</i>
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Néant</i>
<i>Commissions de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>La part variable des frais de gestion représentera 10 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice €STR capitalisé majoré de 1,50 % pour la part M.</i>

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Pour information, le taux de frais courant prélevé par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 31/03/2023 est de 1,59 % TTC.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra dépasser une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF ALLOCATION PRUDENCE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA ASSET MANAGEMENT. **AVRIL 2022 - MARS 2023**

AVRIL 2022

Les marchés boursiers sont de nouveau en baisse sur le mois d'avril. Les investisseurs s'inquiétant des politiques de plus en plus agressives des banques centrales dans un contexte de détérioration de la croissance mondiale, de conflit en Ukraine et de reconfinement en Chine. Ces craintes se sont illustrées sur le mois par la publication de données économiques décevantes, notamment l'effondrement de la confiance des entreprises et des consommateurs en Europe et l'inflexion marquée de l'activité manufacturière mondiale. Par conséquent, la question d'une potentielle récession économique en Europe cette année et aux Etats-Unis en 2023 se pose dorénavant.

En termes de performance sur les marchés, les perspectives de resserrement monétaire ont fait grimper les taux des emprunts d'Etat (+39 bps à 0.94% pour le 10 ans allemand et +60 bps à 2.93% pour le 10 ans américain), impactant négativement les principaux segments obligataires. Ainsi, les obligations en euros notées Investment Grade affichent une baisse de l'ordre de -2.8% sur le mois et -2.7% pour les obligations notées High Yield. Du côté des actions, le marché actions américain a nettement sous-performé le marché de la zone euro sur le mois (-8.7% contre -2.1%).

Dans ce contexte, nous conservons une exposition de l'ordre de 5% en privilégiant les actions européennes. Sur la partie obligataire, nous conservons une sensibilité aux taux d'environ 1.5 année et sommes principalement investis sur les obligations notées Investment Grade en euros.

MAI 2022

Le mois de mai, à l'image de l'année 2022 a été particulièrement difficile pour les investisseurs. Les marchés financiers ont connu un nouvel épisode de forte volatilité, impactés par les tensions géopolitiques (conflit russo-ukrainien) et les incertitudes économiques (ralentissement global de l'activité dans un contexte de forte inflation). Ainsi, les marchés actions des pays développés ont perdu environ 6% sur la première partie du mois avant de rebondir et terminer le mois en légère hausse (+0.9% pour les actions de la zone euro ; +0.2% pour les actions américaines). Du côté des marchés obligataires, les obligations d'entreprise les mieux notées en euros (catégorie investment grade) ont également fortement baissé en début de mois (-1,4%) mais n'ont par la suite par connues la même dynamique positive que les marchés actions. Ces obligations terminent le mois en baisse de -1.3%, affectées principalement par la hausse des taux (le taux d'emprunt de l'Etat français à 10 ans est en hausse de +0.2% sur le mois). Par conséquent, depuis le début de l'année, les actions de la zone euro sont en baisse de -10.1% ; les actions américaines de -12.8% et les obligations en euros (catégorie investment grade) de -9.2%.

Dans ce contexte, la performance négative du fonds sur le mois de mai s'explique essentiellement par la baisse importante des obligations d'entreprise les mieux notées (catégorie Investment Grade). En termes de positionnement, nous avons légèrement diminué l'exposition actions du fonds (de 7.5% à 5%) et renforcé nos positions sur les obligations d'entreprise.

JUIN 2022

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent et juin n'a pas fait exception à la règle en vigueur depuis le début de l'année. Ainsi, la plupart des marchés financiers, qu'ils soient obligataires, actions ou crypto ont encore amplifié leur correction. Sur le front macro-économique, les marchés financiers sont passés de la peur de l'inflation à la peur de la récession. Ce glissement sémantique, qui couvait depuis plusieurs mois sous l'effet des pénuries touchant, parmi d'autres, les secteurs technologique, industriel et alimentaire, et du conflit russo-ukrainien, a été provoqué par la hausse surprise de 75

points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine le 15 juin dernier. Cette mesure inédite depuis plusieurs décennies a jeté un certain froid sur les marchés financiers qui commencent à croire que la banque centrale américaine aura de plus de plus de mal à lutter efficacement contre une inflation en grande partie exogène tout en pilotant un atterrissage en douceur de l'économie.

Auparavant, lors de la dernière réunion de la Banque centrale Européenne, Christine Lagarde avait reconnu travailler sur une première hausse du taux directeur de 0.25% en juillet et envisager jusqu'à 0.50% de remontée en septembre prochain, signe que l'environnement de taux négatif est désormais derrière nous. Depuis lors, les chiffres d'inflation publiés dans la zone euro ne sont pas plus rassurants : plus de 10% en Espagne et presque 6% en France, qui va d'ailleurs débloquer 50 milliards d'euros pour lutter contre ce phénomène. Seule l'Allemagne a publié une inflation légèrement moindre que le mois précédent à 7.6%. Dans cette ambiance morose, les différentes enquêtes de confiance des consommateurs sont toutes orientées à la baisse, certaines reflétant un pessimisme très fort, ce qui n'est pas de bon augure pour la croissance future. En effet, la consommation compte pour près de 70% dans la constitution du PIB des économies développées. Au cours du mois, la seule éclaircie dans cet amoncellement de nuages est venue de la Chine, qui a décidé du déconfinement des principales villes du pays au début du mois, ce qui offre des perspectives quant à la résolution prochaine des difficultés d'approvisionnement des entreprises. Les marchés affichent donc des performances difficiles sur le mois. En Europe, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 chutent de plus de 8% plombés par les secteurs bancaire (-13%) et pétrolier (-10%). Outre Atlantique, la baisse est du même acabit, le SP 500 et le Nasdaq perdant également plus de 8%. Enfin, du côté obligataire, les taux des emprunts d'états continuent leur remontée, l'Obligation assimilable du Trésor français procurant un rendement de 1.92% après s'être approchée des 2.4% tandis que le 10 ans américain s'établit désormais à 3.01%, après avoir flirté avec les 3.50%. Depuis le début de l'année, les indices obligataires affichent des performances souvent pires que celles des actions, avec des baisses comprises entre 9 et 20% selon le risque des émetteurs sous-jacents (d'emprunts d'état jusqu'aux obligations convertibles) et les maturités des emprunts.

JUILLET 2022

Le mois de juillet 2022 a marqué un net coup d'arrêt à la baisse des marchés financiers, qui ont par conséquent fortement rebondi, certains effaçant même les performances catastrophiques du mois de juin.

Pour autant, la volatilité a encore été très élevée, notamment lors de la première quinzaine de juillet. Sur le front politique, l'Italie est revenue sur le devant de la scène européenne. La coalition de Mario Draghi a en effet volé en éclats sous les coups de boutoir du Mouvement 5 étoiles, le contraignant à présenter sa démission au Président Mattarella. Même si ce dernier l'a refusée, c'est le Parlement qui a eu le dernier mot, les membres ne votant pas la confiance au désormais ancien Premier Ministre italien. De nouvelles élections sont d'ores et déjà programmées le 25 septembre prochain. Au Royaume-Uni également, Boris Johnson a été contraint à la démission, la pression des différentes affaires ayant conduit la plupart de ses ministres à claquer la porte du gouvernement.

Par ailleurs, la pression de Vladimir Poutine sur les pays européens s'est encore accrue via la limitation drastique des exportations de gaz. Pour le moment, le robinet n'est pas tout à fait coupé, le gazoduc Nord Stream 1 fonctionnant à seulement 20% de ses capacités, les Russes prétextant des problèmes de maintenance sur les turbines.

Dans cette ambiance chargée, la réunion de la Banque centrale européenne qui s'est tenue le 21 juillet a permis aux intervenants d'être rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, Mme Lagarde a convaincu sur le nouvel outil anti-fragmentation élaboré par ses services, notamment pour empêcher que les taux de rendement des emprunts d'Etat italien ne dérivent trop à la hausse. Ensuite, la sortie de la politique de taux négatif, par la remontée du taux directeur de 50 points de base, a finalement contribué à rassurer les marchés sur la volonté de l'institution de Francfort de lutter à la fois contre une inflation désormais galopante sans toutefois trop pénaliser une croissance désormais atone sur le Vieux Continent.

Outre-Atlantique, la saison des résultats des sociétés a battu son plein et force est de constater que les marchés ont plutôt eu tendance à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Si les résultats de

Snap ont réellement déçu, le titre perdant plus de 38% le jour de l'annonce, les autres publications ont finalement été bien mieux perçues par les marchés, notamment celles de Netflix, Amazon ou encore Alphabet.

Mais ce qui a paradoxalement rassuré les marchés, c'est le fait que les Etats-Unis soient officiellement en récession, alors que la normalisation des taux d'intérêt voulue par la Réserve fédérale américaine est toujours en cours. Les opérateurs misent sur le fait que compte tenu de l'arrêt actuel de l'économie, la Banque centrale n'aura pas besoin d'aller trop loin dans la remontée de son taux directeur et qu'elle pourra même être forcée à entamer un cycle inverse dès l'année prochaine.

Les marchés financiers affichent ainsi sur le mois des performances inédites depuis le début de l'année. En Europe, les principaux indices reprennent entre 7 et 9%, alors qu'aux Etats-Unis, le S&P 500 bondit de plus de 9% et le Nasdaq de plus de 12%. En revanche, sur le mois, les marchés émergents actions font du surplace.

Les marchés obligataires se portent également beaucoup mieux, les indices de crédit de catégorie investissement reprenant entre 2% et 4% respectivement aux Etats-Unis et en Europe, le haut rendement faisant légèrement mieux.

Enfin, sur le front des devises, le billet vert continue sur sa lancée et progresse à nouveau de plus de 2,5% face à l'Euro après avoir atteint la parité en cours de mois.

AOÛT 2022

Le mois d'août 2022 s'est distingué par une actualité géopolitique et économique très chargée qui a finalement marqué le retour d'une hausse de la volatilité des marchés financiers. Tout d'abord, la guerre russo-ukrainienne, dans laquelle les belligérants voient leurs positions se figer, a largement occupé l'actualité, et ce sont notamment les bombardements autour de la centrale de Zaporijia qui ont ravivé les craintes d'un accident nucléaire de type Tchernobyl. Par ailleurs, dans les tous premiers jours du mois, la visite de Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des Représentants américains et 3ème personnage de l'Etat, à Taiwan a provoqué une réaction virulente des autorités chinoises, qui ont décidé de spectaculaires manœuvres militaires autour de l'Ile. Cette crise dans l'ex-détroit de Formose, s'est prolongée tout au long du mois avec l'arrivée de deux navires de guerre américains dans la zone pour signifier l'engagement des Etats-Unis envers un statu quo politique qui prévaut depuis 1949. Ces conflits, armés ou plus ou moins larvés, auxquels s'est ajoutée une crise climatique majeure, avec 33 jours de canicule en Europe et des inondations destructrices au Pakistan, n'ont pourtant exercé qu'une influence modeste sur les marchés, qui ont continué à progresser dans la lignée du mois précédent jusqu'au 15 août. Car ce sont les données macroéconomiques qui ont réellement animé les marchés, alors que la plupart des investisseurs étaient en vacances. Et il est vrai que la première quinzaine a été encourageante sur de nombreux indicateurs, notamment aux Etats-Unis. Alors que la première puissance mondiale est officiellement en récession, du fait de deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'économie américaine a montré des signes de résilience impressionnants. Ainsi, les créations nettes d'emploi sont ressorties en forte hausse, avec plus d'un demi-million de postes créés au mois de juillet, le taux de chômage s'est affiché à un plus bas historique à 3.5% de la population, et même l'inflation a commencé de décélérer s'affichant à +8.7% en glissement annuel contre +9.1% au mois de juin. En conséquence, les opérateurs ont fait le pari que la Réserve fédérale américaine allait probablement ralentir le rythme de hausses de son taux directeur. Las ! Lors du traditionnel Symposium de Jackson Hole, Jerome Powell, dans sa courte intervention du 26 août, a douché les espoirs des places financières en affirmant que la Banque centrale américaine devrait certainement devenir restrictive dans sa politique monétaire afin de calmer la vigueur de l'inflation. Aussi, depuis lors, les marchés ont entamé un nouveau cycle de baisse violente, précipitant les performances mensuelles en territoire négatif. Enfin, le 31 août, ont été divulgués les chiffres d'inflation dans les pays de la zone euro : si l'inflation française a été moins forte que prévu à 6,5% sur un an, celle de la zone euro dans son ensemble a bondi de plus de 9% sur la même période, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à durcir son action et probablement remonter son taux directeur de 50, voire 75 bps lors du Conseil des Gouverneurs de septembre prochain.

En synthèse, les indices européens finissent donc logiquement le mois en berne, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 reculant tous deux de plus de 5%. Outre-Atlantique, le SP500 et le Nasdaq finissent également dans le rouge cédant plus de 4%.

Du côté des taux d'intérêt, le mois a été également très difficile, le rendement de l'emprunt à 10 ans américain se tendant de plus de 50 bps (les prix baissent quand les taux montent), à l'instar de l'OAT 10 ans française qui voit son rendement passer de 1.38% à 2.15%. Ainsi, les indices obligataires de catégorie investissement affichent sur le mois des performances négatives similaires voire pires que celles des actions.

SEPTEMBRE 2022

2022 est décidément une « Annus Horribilis », pour reprendre la célèbre expression de la Reine d'Angleterre, décédée le 8 septembre dernier. Et le mois de septembre ne fait que confirmer cette impression de krach boursier que nous vivons depuis le début de l'année.

Sur le plan politique, le Royaume-Uni a largement préoccupé les marchés financiers sur ce mois de septembre. En effet, ce n'est pas l'accession au trône du Roi Charles III qui a retenu l'attention des intervenants, mais plutôt le remplacement de Boris Johnson par Liz Truss. Cette dernière, afin de contenir l'inflation des prix de l'énergie, a annoncé un plan de mesures fiscales combinant à la fois un prix plafond sur l'énergie et des baisses d'impôts massives, notamment pour les plus riches contribuables, s'élevant au total à 150 milliards de livres sterling financés par la dette. Ainsi, de manière simultanée, les marchés financiers ont défié la nouvelle Première Ministre, précipitant la Livre à un plus bas historique contre le dollar et envoyant le rendement de l'emprunt à 30 ans aux alentours des 5% annuels, forçant la Banque d'Angleterre à remettre au goût du jour les achats d'obligations pour éteindre l'incendie.

Ailleurs en Europe, les Italiens ont décidé de confier leur avenir à la coalition des droites extrêmes emmenée par Georgia Meloni, dirigeante du parti postfasciste Fratelli d'Italia. Alors qu'on pouvait redouter un test grandeur nature des nouvelles mesures anti-fragmentation élaborée par la Banque centrale européenne, cette dernière n'a pas eu besoin de les mettre en œuvre pour le moment, les marchés financiers n'ayant pas franchi le Rubicon que constituent les 250 points de base d'écart entre les taux à 10 ans italien et allemand.

Sur le plan macro-économique, ce sont toujours les publications analysées par le prisme de l'inflation constatée et future qui font et défont les marchés. Ainsi, alors que l'inflation publiée aux Etats-Unis était en baisse pour le deuxième mois consécutif, l'inflation cœur, c'est-à-dire l'inflation hors éléments volatils comme l'énergie ou l'alimentation, a de nouveau progressé. Cette hausse a été interprétée comme le signal de la transmission de l'inflation aux salaires ce qui a conduit les opérateurs à mettre à jour leurs prévisions sur les taux d'intérêt. En conséquence, alors que les marchés obligataires s'accordaient sur un taux terminal autour de 4%, ils anticipent désormais que la Réserve fédérale américaine pourrait monter son taux directeur jusqu'à 4,75%. En Europe, l'inflation publiée est quant à elle toujours en hausse d'un mois sur l'autre et a même franchi la barre des 10% en septembre, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à poursuivre son cycle de hausse des taux plus longtemps qu'espéré.

Sans surprise donc, les marchés financiers ont connu un mois de septembre exécrable. Du côté obligataire, les indices n'en finissent pas de dévisser, effaçant au passage des années de performance. Ainsi, les emprunts européens de catégorie investissement perdent 3,7% tandis que leurs équivalents américains baissent de plus de 4,3%. Depuis le début de l'année, les baisses sont de l'ordre de 15% en moyenne.

Sur le front des actions, c'est la bérézina. Si l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 affichent des baisses inférieures à 6%, les indices américains s'effondrent de plus de 9% pour le S&P 500 et même de 10,5% pour le Nasdaq composite, tandis que les marchés émergents plongent de près de 12% en dollar.

OCTOBRE 2022

En octobre 2022, les marchés financiers actions ont connu un rebond massif, notamment sur les deux dernières semaines du mois, soutenus par l'accalmie sur le front obligataire.

Sur le plan politique, c'est à nouveau le Royaume-Uni qui a fait la une, avec le record de brièveté au pouvoir établi par la Première ministre britannique Liz Truss, contrainte de démissionner le 21 octobre après le krach obligataire et de change provoqué par son « mini-budget », qui aurait pu mettre au tapis les fonds de pension du Royaume-Uni. Le débranchement, une semaine auparavant, du fusible Kwasi Kwarteng, éphémère ministre des Finances, n'aura donc pas suffi à Mme Truss pour sauver son poste. Elle a ainsi été remplacée par Rishi Sunak qui a été chargé par le roi Charles III de former le nouveau gouvernement.

Ces événements n'ont pas été sans conséquences financières, les taux d'intérêt britanniques ayant spectaculairement baissé entre le 14 octobre et la fin du mois de l'ordre de 100 points de base, effaçant ainsi le psychodrame provoqué par Mme Truss.

Cette accalmie s'est répandue à l'ensemble des pays développés : le rendement du 10 ans français par exemple, après avoir tutoyé le niveau de 3%, s'est finalement détendu de plus de 30 points de base à la fin du mois, comme pour son équivalent allemand. Ce mouvement n'a d'ailleurs pas été remis en cause par la hausse, certes attendue, de 75 points de base du taux de dépôt de la BCE le 27 octobre dernier. Aux Etats-Unis enfin, la décrue des taux obligataires a été de 20 points de base, les marchés financiers anticipant une nouvelle hausse de 75 points de base du taux Fed le 2 novembre, ce qui le porterait autour de 4%.

Du côté des actions, les marchés ont eu à digérer une avalanche de résultats, de part et d'autre de l'Atlantique. Sans surprise, le ralentissement économique est relativement marqué pour les grandes sociétés technologiques comme Google, Amazon ou Meta, qui ont souffert de budgets publicitaires en baisse ou d'explosion des coûts liés aux développements du Metaverse dans le cas de la maison-mère de Facebook. En revanche, les valeurs du secteur du Luxe ont généralement publié des résultats très supérieurs aux attentes, et ne montrent pas le moindre signe probant de ralentissement de leur activité. Enfin, sans surprise, les grandes sociétés énergétiques, comme TotalEnergies, ont annoncé des résultats trimestriels record, du fait d'un prix du baril relativement élevé, et surtout d'un dollar américain toujours aussi fort contre les principales devises.

En résumé, les marchés financiers ont affiché en octobre un rebond salubre, avec une surperformance des Bourses européennes sur leurs homologues américaines. Ainsi, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 s'adjugent près de 9% de hausse, pour des progressions respectives de 8 et de 4% pour les indices SP 500 et Nasdaq. Seule ombre au tableau, les marchés des actions des pays émergents qui perdent à nouveau plus de 3% en dollar, pénalisés par la volonté du Président chinois, Xi Jinping, réélu pour la troisième fois à la tête de pays, de réguler « les revenus excessifs » pour atteindre l'objectif de « prospérité commune ».

NOVEMBRE 2022

En novembre 2022, les marchés financiers actions ont continué sur leur lancée du mois précédent et ont amplifié leur reprise, considérant que les banquiers centraux étaient en train de gagner leur combat contre l'inflation.

Sur le plan politique, les résultats des élections américaines de mi-mandat tant redoutées par les présidents en place ont démontré une grande résilience des démocrates face à des républicains qui n'ont pas pu mettre la main sur le Congrès. En effet, le peuple américain n'a que très partiellement entendu les appels tonitruants de l'ancien Président Donald J. Trump et n'a accordé qu'une courte victoire aux Républicains dans leur conquête de la Chambre des Représentants. En revanche, le Sénat reste aux mains des Démocrates qui gagnent même un siège supplémentaire par rapport à la situation précédente.

Par ailleurs, le dernier G20 qui s'est tenu en Indonésie a permis de faire bouger des positions a priori figées quant au conflit russo-ukrainien. Ainsi, le Président chinois Xi Jinping s'est légèrement rapproché de la vision occidentale et a déclaré s'opposer fermement à une instrumentalisation des produits alimentaires et de l'énergie, ce qui a été interprété comme une critique voilée de l'action du Président russe.

Mais c'est sans conteste la faillite de la plateforme d'échange de cryptomonnaies FTX, considérée jusqu'alors comme l'une des plus sûres, qui a fait couler le plus d'encre. L'ampleur du scandale que constitue cette banqueroute est encore inconnue, mais il est d'ores et déjà certain que le fondateur et PDG de FTX a utilisé et perdu plus d'un milliard de dollars appartenant à ses clients pour financer sa propre société Alameda enregistrée aux Bahamas. L'effondrement de FTX est resté néanmoins circonscrit à la sphère des cryptoactifs mais a entraîné des répercussions importantes sur d'autres plateformes de premier plan.

En revanche, du côté des marchés financiers plus traditionnels, l'optimisme est toujours de rigueur. Les chiffres d'inflation publiés ont montré des signes d'accalmie rapide tandis que les banquiers centraux américains ont commencé à infléchir leurs discours, mettant du baume au cœur des investisseurs. En conséquence, le rendement du 10 ans français s'est encore détendu de près de 30 points de base en novembre, tandis que son équivalent allemand en perdait plus de 20. Aux Etats-Unis, la décrue des taux obligataires aura été de plus de 40 points de base tant les marchés semblent jouer la fin prochaine de la normalisation des taux d'intérêt.

Du côté des actions, les marchés ont pu à loisir profiter du reflux des taux d'intérêt, de la forte baisse des matières premières, notamment du pétrole, et du retour en grâce de l'euro qui a repris plus de 5% face au dollar. Dans ces conditions, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 s'adjugent respectivement près de 10% et 7,5% de hausse. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq progressent de plus de 4% en dollar, mais font du surplace en euro. Et une fois n'est pas coutume, la palme du retour en force revient aux marchés actions des pays émergents qui rebondissent de près de 15% en dollar sur le mois, bénéficiant largement de l'envolée de près de 30% des actions chinoises dans cette même devise.

DECEMBRE 2022

En décembre 2022, les marchés financiers actions sont violemment repartis à la baisse, pénalisés essentiellement par le maintien d'un discours et d'une politique monétaire extrêmement ferme de la part des principales banques centrales.

Sur le plan politique, la volte-face des autorités chinoises quant à la politique Zéro-Covid a eu des effets mitigés. En effet, la réouverture de la Chine s'est faite sous la pression de la rue, qui n'en pouvait plus des confinements interminables et qui commençait à demander ouvertement la démission du Président à vie. Mais, après que la plupart des gouvernements ont salué cette décision, les failles du système de santé chinois sont apparues au grand jour. Ainsi, alors que la Chine avait impressionné en 2020 avec la construction d'hôpitaux en un temps record (6 jours !) pour faire face à l'épidémie de Coronavirus, c'est désormais l'ensemble des infrastructures hospitalières qui se retrouve submergé par une vague de contamination qui pourrait conduire à près de deux millions de morts d'ici à la fin du mois d'avril. Par ailleurs, on voit fleurir de nouvelles restrictions à l'entrée des pays occidentaux pour les voyageurs chinois, l'efficacité de la vaccination étant pour le moins sujette à caution.

Les marchés financiers ont donc broyé du noir au cours du dernier mois de l'année. Il faut dire que si les chiffres d'inflation publiés de part et d'autre de l'Atlantique ont pu avoir un effet rassurant - on constate une décélération rapide de la hausse des prix à la consommation - les interventions des banquiers centraux ont quant à elles eu l'effet d'une douche froide. Certes, le dernier mouvement de hausse des taux aux Etats-Unis n'a été que de 50 points de base, le taux directeur s'établissant désormais à 4,50%, mais le signal d'un taux terminal de l'ordre de 5% ou plus et surtout d'aucun mouvement de baisse à prévoir sur 2023 ont eu raison de l'optimisme des intervenants. Plus encore, le lendemain, la BCE a aussi annoncé une hausse de son taux directeur de 50 points de base qui s'établit désormais à 2%. Aussi, lors de la conférence de presse de Christine Lagarde, cette dernière a été d'une clarté limpide et a ainsi signifié que le mouvement de hausse des taux était loin d'être fini et que les marchés devaient s'attendre à un taux terminal supérieur ou égal à 3% pour la Zone euro.

En conséquence, les marchés actions ont eu des comportements disparates. En Europe, le CAC et l'Eurostoxx 50 terminent le mois sur des baisses supérieures à 3,8%, mais affichent finalement des reculs limités sur l'année, de l'ordre de -7,4% et -9,5% respectivement. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq chutent plus lourdement avec des baisses mensuelles respectives supérieures à 6% et 9% sur le mois et comprises entre -18% et -33% sur l'année. Seuls les marchés émergents surnagent notamment grâce à la Chine pour le deuxième mois consécutif mais terminent l'année en baisse de -20% en dollar.

Sur le front obligataire, les emprunts d'Etats ont des comportements décevants, avec des taux à 10 ans en forte hausse et qui s'affichent à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans pour la France (3,11%), l'Allemagne (2,57%), l'Espagne (3,65%) et le Portugal (3,58%) tandis que l'Italie et la Grèce affichent des rendements supérieurs à 4,3% sur le même horizon de temps. Aux Etats-Unis, le 10 ans procure un rendement supérieur à 3,85%.

Enfin, l'Euro continue de remonter et vaut désormais près de 1,07 dollar. La monnaie unique n'aura finalement baissé « que de » 6% sur l'année.

JANVIER 2023

Les marchés financiers ont connu un de leur meilleur début d'année. Les investisseurs continuent d'être animés par un certain optimisme lié à la décélération de l'inflation, la réouverture de la Chine et des données économiques meilleures qu'attendu en Europe. Cet optimisme se reflète dans les performances des marchés. Ainsi, les actions de la zone euro (Eurostoxx 50) sont en hausse de +9,9% sur le mois, les actions américaines (S&P500) de +6,3%, le crédit haut rendement en euros de +2.8% et les emprunts d'Etat de +2.9% (10 ans allemand) et +2.0% (10 ans américain).

En termes de positionnement, nous conservons notre surpondération globale aux risques. En effet, la tendance des marchés est largement positive sur les actions et le crédit avec des niveaux de valorisation en ligne avec leur moyenne à long terme. Néanmoins, l'aversion aux risques des investisseurs a fortement diminué au cours du mois, ce qui nous a amené à mettre en place une protection contre le risque d'une correction marquée des actions à moyen terme.

FEVRIER 2023

En février, la hausse des actifs risqués a marqué une pause, alors que les perspectives économiques mondiales continuent de s'améliorer. En effet, les indicateurs avancés, tels que les PMI et le climat des affaires, ont indiqué un ralentissement moins important qu'attendu de l'activité en janvier, ce qui a conduit à une révision à la hausse des prévisions de croissance. En conséquence, la croissance économique de la zone euro est maintenant prévue à 0,4% pour 2023, contre 0% à la fin janvier, et à 0,75% pour les États-Unis, contre 0,5% auparavant. Du côté de l'inflation, les données ont néanmoins déçu les investisseurs avec une baisse moins rapide que prévu. Aux États-Unis, l'inflation a atteint 6,4% en janvier, dépassant les prévisions des économistes qui tablaient sur 5,9% et en légère baisse par rapport au mois précédent (6,5%). Ce chiffre suggère que la désinflation rapide observée ces derniers mois commence à s'essouffler et que l'inflation des services s'avère plus difficile à contenir du fait d'un marché du travail particulièrement robuste. En zone euro, l'inflation s'est élevée à 8,6% en janvier, en ligne avec les attentes. Toutefois, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors énergie et alimentation, est ressortie à 5,3%, dépassant le consensus et en accélération par rapport au mois précédent. Ces données suggèrent que les principales banques centrales devraient poursuivre leur cycle de hausse de taux pour contrôler l'inflation. En conséquence, les investisseurs ont révisé à la hausse leurs anticipations de taux "terminaux", les niveaux culminants des taux directeurs des banques centrales se situant désormais à 5,5% pour la Fed et 4% pour la BCE (contre 5% et 3,5% à fin janvier). De plus, les investisseurs n'anticipent dorénavant plus de baisse des taux directeurs en 2023, ce qui suggère que les politiques monétaires restrictives devraient se maintenir au moins jusqu'à la fin de l'année.

Du côté des performances, les chiffres plus élevés qu'attendus de l'inflation et l'éventualité d'un resserrement monétaire plus important ont pénalisé les marchés obligataires. Ainsi, la tendance positive du début d'année sur les rendements des emprunts d'Etat s'est inversée avec une augmentation des taux à 10 ans de 41 points de base à 3,92% aux États-Unis et de 35 points de base à 3,23% en zone euro. Les obligations Investment Grade ont également subi des pressions sur les prix (-1.5% en euros), les spreads de crédit augmentant légèrement en février. Cependant, les obligations High Yield ont bien résisté en affichant une performance nulle sur le mois. Sur les marchés actions, les actions européennes ont surperformé les actions américaines en février (+1,9% pour le Stoxx 600 contre -2,4% pour le S&P 500), grâce notamment à la bonne performance des secteurs automobiles et bancaires. Enfin, sur le marché des changes, le dollar s'est globalement apprécié et affiche une performance de +2,6% sur le mois face à l'euro à 1,058.

MARS 2023

Contre toute attente, le mois de mars 2023 a une nouvelle fois été le théâtre d'un rebond des marchés financiers actions. Pourtant, tout avait très mal commencé. Si l'annonce, le 9 mars, de la faillite de la Silvergate Bank, spécialisée dans les crypto-monnaies, était passée relativement inaperçue, il n'en a rien été de celle de la Silicon Valley Bank le lendemain. Et, comme si cela ne suffisait pas, le 12 mars, c'était au tour de Signature Bank, elle aussi positionnée sur le créneau des cryptoactifs, de s'effondrer. Ces trois faillites de banques régionales américaines, et donc non systémiques, ont mis en évidence les effets pervers de la déréglementation à l'œuvre pendant les années Trump. Sous prétexte que ces trois banques affichaient chacune un total de bilan inférieur à 250 milliards de dollars, elles bénéficiaient d'une réglementation allégée, ce qui les a sans doute incitées à prendre des risques de financement et de gestion actif passif inconsidérés. Pour éteindre la contagion qui menaçait de se répandre comme une trainée de poudre, les autorités américaines ont donc utilisé les grands moyens : garantie des dépôts illimitée et faillites contrôlées avec vente auprès de repreneurs très rapidement trouvés. Par ailleurs, en un week-end, la Banque centrale américaine a entamé un virage à 180 degrés de sa politique monétaire puisque son bilan, en forte réduction depuis près d'un an, a subitement explosé de près de 300 milliards de dollars pour fournir de la liquidité à court terme.

Si l'Europe de son côté pensait être épargnée, c'est en Suisse que les choses ont mal tourné. Après des années d'errance stratégique, le Crédit Suisse a dû se vendre en un week-end à son rival UBS, constituant ainsi un mastodonte bancaire plus systémique encore que les deux banques prises séparément. Mais cette absorption a aussi entraîné des conséquences réglementaires insoupçonnées : le fait d'invalidier la subordination classiquement admise entre les différents types d'investisseurs. En effet, alors que les actionnaires auraient dû perdre l'intégralité de leur apport dans la mise en œuvre de la fusion avec UBS, ce sont les porteurs d'obligations subordonnées dites « Additionnal Tier 1 » (AT1) qui ont été ruinés, tandis que les premiers se sont vu offrir une maigre compensation de 3 milliards de francs suisses. Ce précédent aura sans nul doute des répercussions sur le marché des AT1 dans le futur.

Ces chocs financiers ont créé une très forte volatilité sur l'ensemble des marchés actions mais encore plus sur les marchés de taux d'intérêt, que ce soit sur la dette gouvernementale ou privée. Pourtant, lorsqu'on analyse les performances du mois de mars, force est de constater que la plupart des actifs affichent des performances en hausse. Ainsi, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 progressent respectivement de 0,8% et de 2%, malgré un secteur bancaire européen en chute libre à -13,5%. Aux Etats-Unis, où la crise bancaire ressuscite l'espoir de voir la FED interrompre prochainement son action de remontée de son taux directeur après une nouvelle hausse de 0,25%, le Nasdaq, à forte pondération en valeurs technologiques, s'est lui carrément envolé de 6,7%.

Sur le front obligataire, la volatilité a incité les investisseurs à la prudence, et les obligations gouvernementales ont, elles aussi, fortement rebondi en mars de plus de 2% en moyenne, tandis que les obligations privées à haut rendement ont accusé le coup de la crise mais ne s'affichent qu'en léger recul. Ainsi, la véritable ombre au tableau concerne le marché des Contingent convertibles (AT1) qui dévisse de 16% aux USA et de plus de 6% en Europe sur le mois.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 31 mars 2023, le fonds a réalisé une performance de -2,98% contre +0,69% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF ALLOCATION PRUDENCE C

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

UFF ALLOCATION PRUDENCE C

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts du FCP UFF ALLOCATION PRUDENCE C ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF ALLOCATION PRUDENCE C constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



OLIVIER SALIGNÉ

UFF ALLOCATION PRUDENCE C

COMPTES ANNUELS

31/03/2023

BILAN ACTIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 004 676,95	14 986 944,00
OPC MAÎTRE	13 004 676,95	14 986 944,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	16 183,79
Liquidités	0,00	16 183,79
TOTAL DE L'ACTIF	13 004 676,95	15 003 127,79

BILAN PASSIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	12 964 900,21	15 078 448,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-187 976,50	1 420,82
Résultat de l'exercice (a,b)	-69 482,87	-84 696,02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	12 707 440,84	14 995 172,96
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	7 013,30	7 954,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 013,30	7 954,83
COMPTES FINANCIERS	290 222,81	0,00
Concours bancaires courants	290 222,81	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	13 004 676,95	15 003 127,79

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	87,22	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	87,22	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	326,28	855,25
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	326,28	855,25
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-239,06	-855,25
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	74 784,70	69 077,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-75 023,76	-69 933,00
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	5 540,89	-14 763,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-69 482,87	-84 696,02

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007439260 - Part UFF ALLOCATION PRUDENCE C : Taux de frais maximum de 0,55% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	14 995 172,96	7 809 894,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 274 056,02	13 042 840,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 050 427,00	-5 649 684,37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	8 434,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-199 270,78	-7 650,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-468,00	-576,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-236 610,61	-138 152,56
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-370 526,10</i>	<i>-133 915,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>133 915,49</i>	<i>-4 237,07</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-75 023,76	-69 933,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	12,01 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	12 707 440,84	14 995 172,96

(*) 31.03.2023 : boni fusion UFF CRED 1-3 / UFF ALLOC PRUDENCE

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	7 013,30
TOTAL DES DETTES		7 013,30
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-7 013,30

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 346,7771	2 274 056,02
Parts rachetées durant l'exercice	-2 427,4365	-4 050 427,00
Solde net des souscriptions/rachats	-1 080,6594	-1 776 370,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 459,3216	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	74 784,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			13 004 676,95
	FR0014001HH2	UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	13 004 676,95
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			13 004 676,95

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-69 482,87	-84 696,02
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-69 482,87	-84 696,02

	31/03/2023	31/03/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-69 482,87	-84 696,02
Total	-69 482,87	-84 696,02

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-187 976,50	1 420,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-187 976,50	1 420,82

	31/03/2023	31/03/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-187 976,50	1 420,82
Total	-187 976,50	1 420,82

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Actif net en EUR	2 932 543,67	2 565 826,35	7 809 894,84	14 995 172,96	12 707 440,84
Nombre de titres	1 688,1848	1 498,4576	4 387,0916	8 539,9810	7 459,3216
Valeur liquidative unitaire	1 737,09	1 712,31	1 780,19	1 755,87	1 703,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,74	-5,97	12,71	0,16	-25,20
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,66	-9,67	-9,71	-9,91	-9,31

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	EUR	13 435	13 004 676,95	102,34
TOTAL FRANCE			13 004 676,95	102,34
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			13 004 676,95	102,34
TOTAL Organismes de placement collectif			13 004 676,95	102,34
Dettes			-7 013,30	-0,06
Comptes financiers			-290 222,81	-2,28
Actif net			12 707 440,84	100,00

Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE C	EUR	7 459,3216	1 703,56
--	------------	-------------------	-----------------

UFF ALLOCATION PRUDENCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 mars 2023



MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion ...	4
Autres informations	13
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ALLOCATION PRUDENCE »	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	23

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes relative sur les comptes annuels au 31 mars 2023**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Olivier GALIENNE

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : oui

CODE ISIN :

- FR0014001HH2 ALLOCATION PRUDENCE M
- FR0014001HG4 ALLOCATION PRUDENCE A

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts A, et à €STR capitalisé + 1.50% pour les parts M, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est €STR capitalisé quotidiennement. L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux représentant la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

L'€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). Ce dernier est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

La gestion du FCP n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés. La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.

Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.

Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.

Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.

Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.

Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).

L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.

L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres.

Dans le cadre de la sélection d'OPC, l'expertise de MYRIA AM repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner selon son appréciation, les meilleurs OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille mixte. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.

Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :

- une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.
- des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion.

L'allocation globale du portefeuille est la suivante :

- poche « actions » : l'exposition du FCP aux actions est limitée à 10% maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers). Les investissements dans des entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5% de l'encours net du fonds.

- poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. L'investissement peut représenter de 80% jusqu'à 100% de l'actif du fonds. Les obligations éligibles sont principalement les obligations qui ont une notation, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB - » (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. De manière accessoire (moins de 10% de l'actif du fonds), le fonds pourra détenir via la détention d'OPC, des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. À ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité,...).

La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme.

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 0% de l'actif net et maximum 10% de l'actif net.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci. Dans la mesure où les critères ESG ne sont pas intégrés dans le processus d'investissement, la prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives de durabilité n'est pas pertinente pour ce fonds.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

INFORMATION RELATIVES AU RÈGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

➤ **Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Exemples :

- pour une sensibilité de -1, une hausse des taux de 1% se traduirait par une hausse de 1% du portefeuille ;
- pour une sensibilité de 4, une hausse des taux de 1% se traduirait par une baisse de 4% du portefeuille.

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Les investissements en actions concernent les actions de grandes et moyennes capitalisations. Les investissements en actions de petites capitalisations sont limités à 5% de l'actif net du FCP.

➤ **Risque de crédit**

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur, mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion du FCP. Le portefeuille est susceptible d'être investi en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement en termes de transparence et de liquidité peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme**

L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque de perte en capital**

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

Risques accessoires

➤ **Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations**

Il s'agit d'un risque de faible liquidité des titres émis par les « petites capitalisations » c'est à dire celui de ne pas pouvoir vendre ou acheter des actions instantanément sur le marché ou que la vente se réalise à un prix inférieur au prix souhaité. Par ailleurs, le gérant peut être parfois confronté à une information parfois insuffisante sur ce type de valeurs (peu d'analyses financières concernant les sociétés caractérisées par une faible capitalisation).

➤ **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt, l'évolution du prix des actions sous-jacentes, l'évolution du prix des dérivés intégrés dans le FCP. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (« High Yield »)**

Le Fonds pourra être amené à investir dans des titres de créances spéculatifs, (ou « High Yield ») qui ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

➤ **Risque de change**

Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation - hors euro - des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque de change modéré, le niveau d'exposition du portefeuille du FCP en titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro pouvant atteindre 5 % de l'actif net du FCP. Le gérant s'autorise, d'une façon discrétionnaire, à initier des opérations de couverture de change pour protéger le portefeuille d'un impact change.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

➤ **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP

➤ **Les actifs de l'OPCVM**

Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :

Actions

Néant en direct.

Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire

Néant en direct.

Parts et/ou actions d'OPC (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP)

Le fonds pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM et dans la limite de 30% en, FIA de droit européen répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code Monétaire et financiers.

L'exposition du portefeuille aux principaux risques de marchés induite par les investissements en titres d'OPC résulte de la souscription :

- d'OPC principalement exposés en actions dans la limite de 10 % de son actif net. Les OPC éligibles sont investis sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion, taille de capitalisation dont les petites capitalisations ou secteurs. L'exposition aux entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5 % de l'encours net du fonds. Le FCP ne pourra pas être exposé aux actions issues des marchés émergents.
- d'OPC principalement exposés en taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite de 100 % de son actif net. Les titres de créances et instruments du marché monétaire éligibles sont sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures et toutes zones géographiques. L'exposition « taux » sera réalisée exclusivement via des parts ou actions d'OPC ou des produits dérivés simples. Les titres éligibles sont, lors de leur acquisition, les titres qui ont une notation minimale « BBB- » ou notation jugée équivalente par la société de gestion. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et +4.
- d'OPC à allocation variable (y compris de type absolute return) jusqu'à 20 % de son actif net. Ces OPC pourront notamment mettre en œuvre des stratégies de gestion alternative ou de performance absolue.

Le fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de son actif net dans un même OPC.

La somme des expositions en FCP Actions, Obligations HY et Absolute Return et en tous types d'actifs qui constitueraient une source de performance potentielle élevée pour l'OPCVM ne peut être supérieure à 30 %.

➤ **Les instruments dérivés**

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (futures listés, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, change et crédit) ou de s'exposer à des risques (actions, taux et crédit...).

Nature des marchés d'intervention

- ☒ Marchés réglementés
- ☒ Marchés organisés
- ☐ Marché de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de d'exposition et de couverture du portefeuille

- ☒ Risque actions
- ☒ Risque taux
- ☒ Risque de crédit
- ☒ Risque de change uniquement en couverture

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition

Nature des instruments utilisés

- ☒ Options listées et futures listés : sur actions, indices financiers, devises, taux

☒ Change à terme (couverture uniquement)

Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Le fonds pourra avoir recours à des instruments financiers à terme afin de réduire ou augmenter son exposition aux risques et investissements sous-jacents.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

➤ **Les titres intégrant des dérivés**

Néant en direct

➤ **Les dépôts**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas de dépôts.

➤ **Les emprunts d'espèces**

L'OPCVM pourra effectuer temporairement des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif net, les opérations de prêt d'espèces étant par ailleurs prohibées.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

➤ **Contrats constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou les cessions temporaires de titres, le Fonds peut recevoir des garanties (appelées collatéral) ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie et de se prémunir d'un défaut des contreparties avec lesquelles ces opérations sont nouées.

Les garanties financières reçues sont constituées d'espèces ou de titres financiers. Le collatéral reçu dans le but de réduire le risque de contrepartie doit répondre entre autres aux critères de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs ainsi que de corrélation et de diversification. Ainsi, toute garantie financière reçue respecte les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion ;
- Placement de garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM /FIA monétaires ou monétaires court terme), soit investies en OPCVM/FIA monétaires ou monétaires court terme, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : l'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

CHANGEMENTS INTERVENUS

1^{er} avril 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

1^{er} janvier 2023

- Suppression des droits d'entrée

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
--------------------------	----------	-------------

Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part M 0,50% TTC Part A 1,05 TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1 % TTC
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	La part variable des frais de gestion représentera 10 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice €STR capitalisé majorée de 1,50% pour la part M et majorée de 0,95% pour la part A

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 31/03/2023 est de :

Pour la part M : 1,04%

Pour la part A : 1,59%

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra dépasser une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF ALLOCATION PRUDENCE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA ASSET MANAGEMENT.

AVRIL 2022 - MARS 2023

AVRIL 2022

Les marchés boursiers sont de nouveau en baisse sur le mois d'avril. Les investisseurs s'inquiétant des politiques de plus en plus agressives des banques centrales dans un contexte de détérioration de la croissance mondiale, de conflit en Ukraine et de reconfinement en Chine. Ces craintes se sont illustrées sur le mois par la publication de données économiques décevantes, notamment l'effondrement de la confiance des entreprises et des consommateurs en Europe et l'inflexion marquée de l'activité manufacturière mondiale. Par conséquent, la question d'une potentielle récession économique en Europe cette année et aux Etats-Unis en 2023 se pose dorénavant.

En termes de performance sur les marchés, les perspectives de resserrement monétaire ont fait grimper les taux des emprunts d'Etat (+39 bps à 0.94% pour le 10 ans allemand et +60 bps à 2.93% pour le 10 ans américain), impactant négativement les principaux segments obligataires. Ainsi, les obligations en euros notées Investment Grade affichent une baisse de l'ordre de -2.8% sur le mois et -2.7% pour les obligations notées High Yield. Du côté des actions, le marché actions américain a nettement sous-performé le marché de la zone euro sur le mois (-8.7% contre -2.1%).

Dans ce contexte, nous conservons une exposition de l'ordre de 5% en privilégiant les actions européennes. Sur la partie obligataire, nous conservons une sensibilité aux taux d'environ 1.5 année et sommes principalement investis sur les obligations notées Investment Grade en euros.

MAI 2022

Le mois de mai, à l'image de l'année 2022 a été particulièrement difficile pour les investisseurs. Les marchés financiers ont connu un nouvel épisode de forte volatilité, impactés par les tensions géopolitiques (conflit russo-ukrainien) et les incertitudes économiques (ralentissement global de l'activité dans un contexte de forte inflation). Ainsi, les marchés actions des pays développés ont perdu environ 6% sur la première partie du mois avant de rebondir et terminer le mois en légère hausse (+0.9% pour les actions de la zone euro ; +0.2% pour les actions américaines). Du côté des marchés obligataires, les obligations d'entreprise les mieux notées en euros (catégorie investment grade) ont également fortement baissé en début de mois (-1,4%) mais n'ont par la suite connu la même dynamique positive que les marchés actions. Ces obligations terminent le mois en baisse de -1.3%, affectées principalement par la hausse des taux (le taux d'emprunt de l'Etat français à 10 ans est en hausse de +0.2% sur le mois). Par conséquent, depuis le début de l'année, les actions de la zone euro sont en baisse de -10.1% ; les actions américaines de -12.8% et les obligations en euros (catégorie investment grade) de -9.2%.

Dans ce contexte, la performance négative du fonds sur le mois de mai s'explique essentiellement par la baisse importante des obligations d'entreprise les mieux notées (catégorie Investment Grade). En termes de positionnement, nous avons légèrement diminué l'exposition actions du fonds (de 7.5% à 5%) et renforcé nos positions sur les obligations d'entreprise.

JUIN 2022

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent et juin n'a pas fait exception à la règle en vigueur depuis le début de l'année. Ainsi, la plupart des marchés financiers, qu'ils soient obligataires, actions ou crypto ont encore amplifié leur correction. Sur le front macro-économique, les marchés financiers sont passés de la peur de l'inflation à la peur de la récession. Ce glissement sémantique, qui couvait depuis plusieurs mois sous l'effet des pénuries touchant, parmi d'autres, les secteurs technologique,

industriel et alimentaire, et du conflit russo-ukrainien, a été provoqué par la hausse surprise de 75 points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine le 15 juin dernier. Cette mesure inédite depuis plusieurs décennies a jeté un certain froid sur les marchés financiers qui commencent à croire que la banque centrale américaine aura de plus de plus de mal à lutter efficacement contre une inflation en grande partie exogène tout en pilotant un atterrissage en douceur de l'économie.

Auparavant, lors de la dernière réunion de la Banque centrale Européenne, Christine Lagarde avait reconnu travailler sur une première hausse du taux directeur de 0.25% en juillet et envisager jusqu'à 0.50% de remontée en septembre prochain, signe que l'environnement de taux négatif est désormais derrière nous. Depuis lors, les chiffres d'inflation publiés dans la zone euro ne sont pas plus rassurants : plus de 10% en Espagne et presque 6% en France, qui va d'ailleurs débloquer 50 milliards d'euros pour lutter contre ce phénomène. Seule l'Allemagne a publié une inflation légèrement moindre que le mois précédent à 7.6%. Dans cette ambiance morose, les différentes enquêtes de confiance des consommateurs sont toutes orientées à la baisse, certaines reflétant un pessimisme très fort, ce qui n'est pas de bon augure pour la croissance future. En effet, la consommation compte pour près de 70% dans la constitution du PIB des économies développées. Au cours du mois, la seule éclaircie dans cet amoncellement de nuages est venue de la Chine, qui a décidé du déconfinement des principales villes du pays au début du mois, ce qui offre des perspectives quant à la résolution prochaine des difficultés d'approvisionnement des entreprises. Les marchés affichent donc des performances difficiles sur le mois. En Europe, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 chutent de plus de 8% plombés par les secteurs bancaire (-13%) et pétrolier (-10%). Outre Atlantique, la baisse est du même acabit, le SP 500 et le Nasdaq perdant également plus de 8%. Enfin, du côté obligataire, les taux des emprunts d'états continuent leur remontée, l'Obligation assimilable du Trésor français procurant un rendement de 1.92% après s'être approchée des 2.4% tandis que le 10 ans américain s'établit désormais à 3.01%, après avoir flirté avec les 3.50%. Depuis le début de l'année, les indices obligataires affichent des performances souvent pires que celles des actions, avec des baisses comprises entre 9 et 20% selon le risque des émetteurs sous-jacents (d'emprunts d'état jusqu'aux obligations convertibles) et les maturités des emprunts.

JUILLET 2022

Le mois de juillet 2022 a marqué un net coup d'arrêt à la baisse des marchés financiers, qui ont par conséquent fortement rebondi, certains effaçant même les performances catastrophiques du mois de juin.

Pour autant, la volatilité a encore été très élevée, notamment lors de la première quinzaine de juillet. Sur le front politique, l'Italie est revenue sur le devant de la scène européenne. La coalition de Mario Draghi a en effet volé en éclats sous les coups de boutoir du Mouvement 5 étoiles, le contraignant à présenter sa démission au Président Mattarella. Même si ce dernier l'a refusée, c'est le Parlement qui a eu le dernier mot, les membres ne votant pas la confiance au désormais ancien Premier Ministre italien. De nouvelles élections sont d'ores et déjà programmées le 25 septembre prochain. Au Royaume-Uni également, Boris Johnson a été contraint à la démission, la pression des différentes affaires ayant conduit la plupart de ses ministres à claquer la porte du gouvernement.

Par ailleurs, la pression de Vladimir Poutine sur les pays européens s'est encore accrue via la limitation drastique des exportations de gaz. Pour le moment, le robinet n'est pas tout à fait coupé, le gazoduc Nord Stream 1 fonctionnant à seulement 20% de ses capacités, les Russes prétextant des problèmes de maintenance sur les turbines.

Dans cette ambiance chargée, la réunion de la Banque centrale européenne qui s'est tenue le 21 juillet a permis aux intervenants d'être rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, Mme Lagarde a convaincu sur le nouvel outil anti-fragmentation élaboré par ses services, notamment pour empêcher que les taux de rendement des emprunts d'Etat italien ne dérivent trop à la hausse. Ensuite, la sortie de la politique de taux négatif, par la remontée du taux directeur de 50 points de base, a finalement contribué à rassurer les marchés sur la volonté de l'institution de Francfort de lutter à la fois contre une inflation désormais galopante sans toutefois trop pénaliser une croissance désormais atone sur le Vieux Continent.

Outre-Atlantique, la saison des résultats des sociétés a battu son plein et force est de constater que les marchés ont plutôt eu tendance à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Si les résultats de

Snap ont réellement déçu, le titre perdant plus de 38% le jour de l'annonce, les autres publications ont finalement été bien mieux perçues par les marchés, notamment celles de Netflix, Amazon ou encore Alphabet.

Mais ce qui a paradoxalement rassuré les marchés, c'est le fait que les Etats-Unis soient officiellement en récession, alors que la normalisation des taux d'intérêt voulue par la Réserve fédérale américaine est toujours en cours. Les opérateurs misent sur le fait que compte tenu de l'arrêt actuel de l'économie, la Banque centrale n'aura pas besoin d'aller trop loin dans la remontée de son taux directeur et qu'elle pourra même être forcée à entamer un cycle inverse dès l'année prochaine.

Les marchés financiers affichent ainsi sur le mois des performances inédites depuis le début de l'année. En Europe, les principaux indices reprennent entre 7 et 9%, alors qu'aux Etats-Unis, le S&P 500 bondit de plus de 9% et le Nasdaq de plus de 12%. En revanche, sur le mois, les marchés émergents actions font du surplace.

Les marchés obligataires se portent également beaucoup mieux, les indices de crédit de catégorie investissement reprenant entre 2% et 4% respectivement aux Etats-Unis et en Europe, le haut rendement faisant légèrement mieux.

Enfin, sur le front des devises, le billet vert continue sur sa lancée et progresse à nouveau de plus de 2,5% face à l'Euro après avoir atteint la parité en cours de mois.

AOUT 2022

Le mois d'août 2022 s'est distingué par une actualité géopolitique et économique très chargée qui a finalement marqué le retour d'une hausse de la volatilité des marchés financiers. Tout d'abord, la guerre russo-ukrainienne, dans laquelle les belligérants voient leurs positions se figer, a largement occupé l'actualité, et ce sont notamment les bombardements autour de la centrale de Zaporijia qui ont ravivé les craintes d'un accident nucléaire de type Tchernobyl. Par ailleurs, dans les tous premiers jours du mois, la visite de Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des Représentants américains et 3ème personnage de l'Etat, à Taïwan a provoqué une réaction virulente des autorités chinoises, qui ont décidé de spectaculaires manœuvres militaires autour de l'Ile. Cette crise dans l'ex-détroit de Formose, s'est prolongée tout au long du mois avec l'arrivée de deux navires de guerre américains dans la zone pour signifier l'engagement des Etats-Unis envers un statu quo politique qui prévaut depuis 1949. Ces conflits, armés ou plus ou moins larvés, auxquels s'est ajoutée une crise climatique majeure, avec 33 jours de canicule en Europe et des inondations destructrices au Pakistan, n'ont pourtant exercé qu'une influence modeste sur les marchés, qui ont continué à progresser dans la lignée du mois précédent jusqu'au 15 août. Car ce sont les données macroéconomiques qui ont réellement animé les marchés, alors que la plupart des investisseurs étaient en vacances. Et il est vrai que la première quinzaine a été encourageante sur de nombreux indicateurs, notamment aux Etats-Unis. Alors que la première puissance mondiale est officiellement en récession, du fait de deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'économie américaine a montré des signes de résilience impressionnants. Ainsi, les créations nettes d'emploi sont ressorties en forte hausse, avec plus d'un demi-million de postes créés au mois de juillet, le taux de chômage s'est affiché à un plus bas historique à 3.5% de la population, et même l'inflation a commencé de décélérer s'affichant à +8.7% en glissement annuel contre +9.1% au mois de juin. En conséquence, les opérateurs ont fait le pari que la Réserve fédérale américaine allait probablement ralentir le rythme de hausses de son taux directeur. Las ! Lors du traditionnel Symposium de Jackson Hole, Jerome Powell, dans sa courte intervention du 26 août, a douché les espoirs des places financières en affirmant que la Banque centrale américaine devrait certainement devenir restrictive dans sa politique monétaire afin de calmer la vigueur de l'inflation. Aussi, depuis lors, les marchés ont entamé un nouveau cycle de baisse violente, précipitant les performances mensuelles en territoire négatif. Enfin, le 31 août, ont été divulgués les chiffres d'inflation dans les pays de la zone euro : si l'inflation française a été moins forte que prévu à 6,5% sur un an, celle de la zone euro dans son ensemble a bondi de plus de 9% sur la même période, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à durcir son action et probablement remonter son taux directeur de 50, voire 75 bps lors du Conseil des Gouverneurs de septembre prochain.

En synthèse, les indices européens finissent donc logiquement le mois en berne, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 reculant tous deux de plus de 5%. Outre-Atlantique, le SP500 et le Nasdaq finissent également dans le rouge cédant plus de 4%.

Du côté des taux d'intérêt, le mois a été également très difficile, le rendement de l'emprunt à 10 ans américain se tendant de plus de 50 bps (les prix baissent quand les taux montent), à l'instar de l'OAT 10 ans française qui voit son rendement passer de 1.38% à 2.15%. Ainsi, les indices obligataires de catégorie investissement affichent sur le mois des performances négatives similaires voire pires que celles des actions.

SEPTEMBRE 2022

2022 est décidément une « Annus Horribilis », pour reprendre la célèbre expression de la Reine d'Angleterre, décédée le 8 septembre dernier. Et le mois de septembre ne fait que confirmer cette impression de krach boursier que nous vivons depuis le début de l'année.

Sur le plan politique, le Royaume-Uni a largement préoccupé les marchés financiers sur ce mois de septembre. En effet, ce n'est pas l'accession au trône du Roi Charles III qui a retenu l'attention des intervenants, mais plutôt le remplacement de Boris Johnson par Liz Truss. Cette dernière, afin de contenir l'inflation des prix de l'énergie, a annoncé un plan de mesures fiscales combinant à la fois un prix plafond sur l'énergie et des baisses d'impôts massives, notamment pour les plus riches contribuables, s'élevant au total à 150 milliards de livres sterling financés par la dette. Ainsi, de manière simultanée, les marchés financiers ont défié la nouvelle Première Ministre, précipitant la Livre à un plus bas historique contre le dollar et envoyant le rendement de l'emprunt à 30 ans aux alentours des 5% annuels, forçant la Banque d'Angleterre à remettre au goût du jour les achats d'obligations pour éteindre l'incendie.

Ailleurs en Europe, les Italiens ont décidé de confier leur avenir à la coalition des droites extrêmes emmenée par Georgia Meloni, dirigeante du parti postfasciste Fratelli d'Italia. Alors qu'on pouvait redouter un test grandeur nature des nouvelles mesures anti-fragmentation élaborée par la Banque centrale européenne, cette dernière n'a pas eu besoin de les mettre en œuvre pour le moment, les marchés financiers n'ayant pas franchi le Rubicon que constituent les 250 points de base d'écart entre les taux à 10 ans italien et allemand.

Sur le plan macro-économique, ce sont toujours les publications analysées par le prisme de l'inflation constatée et future qui font et défont les marchés. Ainsi, alors que l'inflation publiée aux Etats-Unis était en baisse pour le deuxième mois consécutif, l'inflation cœur, c'est-à-dire l'inflation hors éléments volatils comme l'énergie ou l'alimentation, a de nouveau progressé. Cette hausse a été interprétée comme le signal de la transmission de l'inflation aux salaires ce qui a conduit les opérateurs à mettre à jour leurs prévisions sur les taux d'intérêt. En conséquence, alors que les marchés obligataires s'accordaient sur un taux terminal autour de 4%, ils anticipent désormais que la Réserve fédérale américaine pourrait monter son taux directeur jusqu'à 4,75%. En Europe, l'inflation publiée est quant à elle toujours en hausse d'un mois sur l'autre et a même franchi la barre des 10% en septembre, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à poursuivre son cycle de hausse des taux plus longtemps qu'espéré.

Sans surprise donc, les marchés financiers ont connu un mois de septembre exécrable. Du côté obligataire, les indices n'en finissent pas de dévisser, effaçant au passage des années de performance. Ainsi, les emprunts européens de catégorie investissement perdent 3,7% tandis que leurs équivalents américains baissent de plus de 4,3%. Depuis le début de l'année, les baisses sont de l'ordre de 15% en moyenne.

Sur le front des actions, c'est la bérézina. Si l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 affichent des baisses inférieures à 6%, les indices américains s'effondrent de plus de 9% pour le S&P 500 et même de 10,5% pour le Nasdaq composite, tandis que les marchés émergents plongent de près de 12% en dollar.

OCTOBRE 2022

En octobre 2022, les marchés financiers actions ont connu un rebond massif, notamment sur les deux dernières semaines du mois, soutenus par l'accalmie sur le front obligataire.

Sur le plan politique, c'est à nouveau le Royaume-Uni qui a fait la une, avec le record de brièveté au pouvoir établi par la Première ministre britannique Liz Truss, contrainte de démissionner le 21 octobre après le krach obligataire et de change provoqué par son « mini-budget », qui aurait pu mettre au tapis les fonds de pension du Royaume-Uni. Le débranchement, une semaine auparavant, du fusible Kwasi

Kwarteng, éphémère ministre des Finances, n'aura donc pas suffi à Mme Truss pour sauver son poste. Elle a ainsi été remplacée par Rishi Sunak qui a été chargé par le roi Charles III de former le nouveau gouvernement.

Ces événements n'ont pas été sans conséquences financières, les taux d'intérêt britanniques ayant spectaculairement baissé entre le 14 octobre et la fin du mois de l'ordre de 100 points de base, effaçant ainsi le psychodrame provoqué par Mme Truss.

Cette accalmie s'est répandue à l'ensemble des pays développés : le rendement du 10 ans français par exemple, après avoir tutoyé le niveau de 3%, s'est finalement détendu de plus de 30 points de base à la fin du mois, comme pour son équivalent allemand. Ce mouvement n'a d'ailleurs pas été remis en cause par la hausse, certes attendue, de 75 points de base du taux de dépôt de la BCE le 27 octobre dernier. Aux Etats-Unis enfin, la décrue des taux obligataires a été de 20 points de base, les marchés financiers anticipant une nouvelle hausse de 75 points de base du taux Fed le 2 novembre, ce qui le porterait autour de 4%.

Du côté des actions, les marchés ont eu à digérer une avalanche de résultats, de part et d'autre de l'Atlantique. Sans surprise, le ralentissement économique est relativement marqué pour les grandes sociétés technologiques comme Google, Amazon ou Meta, qui ont souffert de budgets publicitaires en baisse ou d'explosion des coûts liés aux développements du Metaverse dans le cas de la maison-mère de Facebook. En revanche, les valeurs du secteur du Luxe ont généralement publié des résultats très supérieurs aux attentes, et ne montrent pas le moindre signe probant de ralentissement de leur activité. Enfin, sans surprise, les grandes sociétés énergétiques, comme TotalEnergies, ont annoncé des résultats trimestriels record, du fait d'un prix du baril relativement élevé, et surtout d'un dollar américain toujours aussi fort contre les principales devises.

En résumé, les marchés financiers ont affiché en octobre un rebond salubre, avec une surperformance des Bourses européennes sur leurs homologues américaines. Ainsi, l'Eurotox 50 et le CAC 40 s'adjugent près de 9% de hausse, pour des progressions respectives de 8 et de 4% pour les indices SP 500 et Nasdaq. Seule ombre au tableau, les marchés des actions des pays émergents qui perdent à nouveau plus de 3% en dollar, pénalisés par la volonté du Président chinois, Xi Jinping, réélu pour la troisième fois à la tête de pays, de réguler « les revenus excessifs » pour atteindre l'objectif de « prospérité commune ».

NOVEMBRE 2022

En novembre 2022, les marchés financiers actions ont continué sur leur lancée du mois précédent et ont amplifié leur reprise, considérant que les banquiers centraux étaient en train de gagner leur combat contre l'inflation.

Sur le plan politique, les résultats des élections américaines de mi-mandat tant redoutées par les présidents en place ont démontré une grande résilience des démocrates face à des républicains qui n'ont pas pu mettre la main sur le Congrès. En effet, le peuple américain n'a que très partiellement entendu les appels tonitruants de l'ancien Président Donald J. Trump et n'a accordé qu'une courte victoire aux Républicains dans leur conquête de la Chambre des Représentants. En revanche, le Sénat reste aux mains des Démocrates qui gagnent même un siège supplémentaire par rapport à la situation précédente.

Par ailleurs, le dernier G20 qui s'est tenu en Indonésie a permis de faire bouger des positions a priori figées quant au conflit russo-ukrainien. Ainsi, le Président chinois Xi Jinping s'est légèrement rapproché de la vision occidentale et a déclaré s'opposer fermement à une instrumentalisation des produits alimentaires et de l'énergie, ce qui a été interprété comme une critique voilée de l'action du Président russe.

Mais c'est sans conteste la faillite de la plateforme d'échange de cryptomonnaies FTX, considérée jusqu'alors comme l'une des plus sûres, qui a fait couler le plus d'encre. L'ampleur du scandale que constitue cette banqueroute est encore inconnue, mais il est d'ores et déjà certain que le fondateur et PDG de FTX a utilisé et perdu plus d'un milliard de dollars appartenant à ses clients pour financer sa propre société Alameda enregistrée aux Bahamas. L'effondrement de FTX est resté néanmoins circonscrit à la sphère des cryptoactifs mais a entraîné des répercussions importantes sur d'autres plateformes de premier plan.

En revanche, du côté des marchés financiers plus traditionnels, l'optimisme est toujours de rigueur. Les chiffres d'inflation publiés ont montré des signes d'accalmie rapide tandis que les banquiers centraux américains ont commencé à infléchir leurs discours, mettant du baume au cœur des investisseurs. En conséquence, le rendement du 10 ans français s'est encore détendu de près de 30 points de base en novembre, tandis que son équivalent allemand en perdait plus de 20. Aux Etats-Unis, la décrue des taux obligataires aura été de plus de 40 points de base tant les marchés semblent jouer la fin prochaine de la normalisation des taux d'intérêt.

Du côté des actions, les marchés ont pu à loisir profiter du reflux des taux d'intérêt, de la forte baisse des matières premières, notamment du pétrole, et du retour en grâce de l'euro qui a repris plus de 5% face au dollar. Dans ces conditions, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 s'adjugent respectivement près de 10% et 7,5% de hausse. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq progressent de plus de 4% en dollar, mais font du surplace en euro. Et une fois n'est pas coutume, la palme du retour en force revient aux marchés actions des pays émergents qui rebondissent de près de 15% en dollar sur le mois, bénéficiant largement de l'envolée de près de 30% des actions chinoises dans cette même devise.

DECEMBRE 2022

En décembre 2022, les marchés financiers actions sont violemment repartis à la baisse, pénalisés essentiellement par le maintien d'un discours et d'une politique monétaire extrêmement ferme de la part des principales banques centrales.

Sur le plan politique, la volte-face des autorités chinoises quant à la politique Zéro-Covid a eu des effets mitigés. En effet, la réouverture de la Chine s'est faite sous la pression de la rue, qui n'en pouvait plus des confinements interminables et qui commençait à demander ouvertement la démission du Président à vie. Mais, après que la plupart des gouvernements ont salué cette décision, les failles du système de santé chinois sont apparues au grand jour. Ainsi, alors que la Chine avait impressionné en 2020 avec la construction d'hôpitaux en un temps record (6 jours !) pour faire face à l'épidémie de Coronavirus, c'est désormais l'ensemble des infrastructures hospitalières qui se retrouve submergé par une vague de contamination qui pourrait conduire à près de deux millions de morts d'ici à la fin du mois d'avril. Par ailleurs, on voit fleurir de nouvelles restrictions à l'entrée des pays occidentaux pour les voyageurs chinois, l'efficacité de la vaccination étant pour le moins sujette à caution.

Les marchés financiers ont donc broyé du noir au cours du dernier mois de l'année. Il faut dire que si les chiffres d'inflation publiés de part et d'autre de l'Atlantique ont pu avoir un effet rassurant - on constate une décélération rapide de la hausse des prix à la consommation - les interventions des banquiers centraux ont quant à elles eu l'effet d'une douche froide. Certes, le dernier mouvement de hausse des taux aux Etats-Unis n'a été que de 50 points de base, le taux directeur s'établissant désormais à 4,50%, mais le signal d'un taux terminal de l'ordre de 5% ou plus et surtout d'aucun mouvement de baisse à prévoir sur 2023 ont eu raison de l'optimisme des intervenants. Plus encore, le lendemain, la BCE a aussi annoncé une hausse de son taux directeur de 50 points de base qui s'établit désormais à 2%. Aussi, lors de la conférence de presse de Christine Lagarde, cette dernière a été d'une clarté limpide et a ainsi signifié que le mouvement de hausse des taux était loin d'être fini et que les marchés devaient s'attendre à un taux terminal supérieur ou égal à 3% pour la Zone euro.

En conséquence, les marchés actions ont eu des comportements disparates. En Europe, le CAC et l'Eurostoxx 50 terminent le mois sur des baisses supérieures à 3,8%, mais affichent finalement des reculs limités sur l'année, de l'ordre de -7,4% et -9,5% respectivement. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq chutent plus lourdement avec des baisses mensuelles respectives supérieures à 6% et 9% sur le mois et comprises entre -18% et -33% sur l'année. Seuls les marchés émergents surnagent notamment grâce à la Chine pour le deuxième mois consécutif mais terminent l'année en baisse de -20% en dollar.

Sur le front obligataire, les emprunts d'Etats ont des comportements décevants, avec des taux à 10 ans en forte hausse et qui s'affichent à des niveaux inconnus depuis plus de 10 ans pour la France (3,11%), l'Allemagne (2,57%), l'Espagne (3,65%) et le Portugal (3,58%) tandis que l'Italie et la Grèce affichent des rendements supérieurs à 4,3% sur le même horizon de temps. Aux Etats-Unis, le 10 ans procure un rendement supérieur à 3,85%.

Enfin, l'Euro continue de remonter et vaut désormais près de 1,07 dollar. La monnaie unique n'aura finalement baissé « que de » 6% sur l'année.

JANVIER 2023

Les marchés financiers ont connu un de leur meilleur début d'année. Les investisseurs continus d'être animés par un certain optimisme lié à la décélération de l'inflation, la réouverture de la Chine et des données économiques meilleures qu'attendu en Europe. Cet optimisme se reflète dans les performances des marchés. Ainsi, les actions de la zone euro (Eurostoxx 50) sont en hausse de +9,9% sur le mois, les actions américaines (S&P500) de +6,3%, le crédit haut rendement en euros de +2.8% et les emprunts d'Etat de +2.9% (10 ans allemand) et +2.0% (10 ans américain).

En termes de positionnement, nous conservons notre surpondération globale aux risques. En effet, la tendance des marchés est largement positive sur les actions et le crédit avec des niveaux de valorisation en ligne avec leur moyenne à long terme. Néanmoins, l'aversion aux risques des investisseurs a fortement diminué au cours du mois, ce qui nous a amené à mettre en place une protection contre le risque d'une correction marquée des actions à moyen terme.

FEVRIER 2023

En février, la hausse des actifs risqués a marqué une pause, alors que les perspectives économiques mondiales continuent de s'améliorer. En effet, les indicateurs avancés, tels que les PMI et le climat des affaires, ont indiqué un ralentissement moins important qu'attendu de l'activité en janvier, ce qui a conduit à une révision à la hausse des prévisions de croissance. En conséquence, la croissance économique de la zone euro est maintenant prévue à 0,4% pour 2023, contre 0% à la fin janvier, et à 0,75% pour les États-Unis, contre 0,5% auparavant. Du côté de l'inflation, les données ont néanmoins déçu les investisseurs avec une baisse moins rapide que prévu. Aux États-Unis, l'inflation a atteint 6,4% en janvier, dépassant les prévisions des économistes qui tablaient sur 5,9% et en légère baisse par rapport au mois précédent (6,5%). Ce chiffre suggère que la désinflation rapide observée ces derniers mois commence à s'essouffler et que l'inflation des services s'avère plus difficile à contenir du fait d'un marché du travail particulièrement robuste. En zone euro, l'inflation s'est élevée à 8,6% en janvier, en ligne avec les attentes. Toutefois, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire hors énergie et alimentation, est ressortie à 5,3%, dépassant le consensus et en accélération par rapport au mois précédent. Ces données suggèrent que les principales banques centrales devraient poursuivre leur cycle de hausse de taux pour contrôler l'inflation. En conséquence, les investisseurs ont révisé à la hausse leurs anticipations de taux "terminaux", les niveaux culminants des taux directeurs des banques centrales se situant désormais à 5,5% pour la Fed et 4% pour la BCE (contre 5% et 3,5% à fin janvier). De plus, les investisseurs n'anticipent dorénavant plus de baisse des taux directeurs en 2023, ce qui suggère que les politiques monétaires restrictives devraient se maintenir au moins jusqu'à la fin de l'année.

Du côté des performances, les chiffres plus élevés qu'attendus de l'inflation et l'éventualité d'un resserrement monétaire plus important ont pénalisé les marchés obligataires. Ainsi, la tendance positive du début d'année sur les rendements des emprunts d'État s'est inversée avec une augmentation des taux à 10 ans de 41 points de base à 3,92% aux États-Unis et de 35 points de base à 3,23% en zone euro. Les obligations Investment Grade ont également subi des pressions sur les prix (-1.5% en euros), les spreads de crédit augmentant légèrement en février. Cependant, les obligations High Yield ont bien résisté en affichant une performance nulle sur le mois. Sur les marchés actions, les actions européennes ont surperformé les actions américaines en février (+1,9% pour le Stoxx 600 contre -2,4% pour le S&P 500), grâce notamment à la bonne performance des secteurs automobiles et bancaires. Enfin, sur le marché des changes, le dollar s'est globalement apprécié et affiche une performance de +2,6% sur le mois face à l'euro à 1,058.

MARS 2023

Contre toute attente, le mois de mars 2023 a une nouvelle fois été le théâtre d'un rebond des marchés financiers actions. Pourtant, tout avait très mal commencé. Si l'annonce, le 9 mars, de la faillite de la Silvergate Bank, spécialisée dans les crypto-monnaies, était passée relativement inaperçue, il n'en a rien été de celle de la Silicon Valley Bank le lendemain. Et, comme si cela ne suffisait pas, le 12 mars, c'était au tour de Signature Bank, elle aussi positionnée sur le créneau des cryptoactifs, de s'effondrer. Ces trois faillites de banques régionales américaines, et donc non systémiques, ont mis en évidence les effets pervers de la déréglementation à l'œuvre pendant les années Trump. Sous prétexte que ces trois banques affichaient chacune un total de bilan inférieur à 250 milliards de dollars, elles bénéficiaient

d'une réglementation allégée, ce qui les a sans doute incitées à prendre des risques de financement et de gestion actif passif inconsidérés. Pour éteindre la contagion qui menaçait de se répandre comme une trainée de poudre, les autorités américaines ont donc utilisé les grands moyens : garantie des dépôts illimitée et faillites contrôlées avec vente auprès de repreneurs très rapidement trouvés. Par ailleurs, en un week-end, la Banque centrale américaine a entamé un virage à 180 degrés de sa politique monétaire puisque son bilan, en forte réduction depuis près d'un an, a subitement explosé de près de 300 milliards de dollars pour fournir de la liquidité à court terme.

Si l'Europe de son côté pensait être épargnée, c'est en Suisse que les choses ont mal tourné. Après des années d'errance stratégique, le Crédit Suisse a dû se vendre en un week-end à son rival UBS, constituant ainsi un mastodonte bancaire plus systémique encore que les deux banques prises séparément. Mais cette absorption a aussi entraîné des conséquences réglementaires insoupçonnées : le fait d'invalider la subordination classiquement admise entre les différents types d'investisseurs. En effet, alors que les actionnaires auraient dû perdre l'intégralité de leur apport dans la mise en œuvre de la fusion avec UBS, ce sont les porteurs d'obligations subordonnées dites « Additional Tier 1 » (AT1) qui ont été ruinés, tandis que les premiers se sont vu offrir une maigre compensation de 3 milliards de francs suisses. Ce précédent aura sans nul doute des répercussions sur le marché des AT1 dans le futur.

Ces chocs financiers ont créé une très forte volatilité sur l'ensemble des marchés actions mais encore plus sur les marchés de taux d'intérêt, que ce soit sur la dette gouvernementale ou privée. Pourtant, lorsqu'on analyse les performances du mois de mars, force est de constater que la plupart des actifs affichent des performances en hausse. Ainsi, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 progressent respectivement de 0,8% et de 2%, malgré un secteur bancaire européen en chute libre à -13,5%. Aux Etats-Unis, où la crise bancaire ressuscite l'espoir de voir la FED interrompre prochainement son action de remontée de son taux directeur après une nouvelle hausse de 0,25%, le Nasdaq, à forte pondération en valeurs technologiques, s'est lui carrément envolé de 6,7%.

Sur le front obligataire, la volatilité a incité les investisseurs à la prudence, et les obligations gouvernementales ont, elles aussi, fortement rebondi en mars de plus de 2% en moyenne, tandis que les obligations privées à haut rendement ont accusé le coup de la crise mais ne s'affichent qu'en léger recul. Ainsi, la véritable ombre au tableau concerne le marché des Contingent convertibles (AT1) qui dévisse de 16% aux USA et de plus de 6% en Europe sur le mois.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 31 mars 2023, le fonds a réalisé une performance de

Pour la part M : -2,45%

Pour la part A : -2,98% contre +0,69% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements de UFF ALLOCATION PRUDENCE M

Achats		
Date	Nom	Montant en €
11/05/2022	LU2037748774/AISECRPSRIDR	8 364 272.92
13/06/2022	IE00B66F4759/ISHS EUR HIG YLD C	6 477 522.07
15/07/2022	LU0765417018/SKY HGL US SDHY AHC	5 986 350.00
26/09/2022	FR0010389254/CM CIC MONEPLUS IC	5 277 595.41
12/07/2022	FR0010609115/LF TRESORERIE I	5 122 535.04
29/07/2022	LU1681047236/AMUNDI ETF EURO	3 710 800.33
10/05/2022	LU1624254121/KEMPEN EURO HY I ACC	2 112 902.22
10/05/2022	FR0013298973/OBLICONTXT MT M UNI	780 723.84

Ventes		
Date	Nom	Montant en €
11/05/2022	FR0013373206/CM-CIC S/T BD-IC	13 885 054.72
08/07/2022	IE00B66F4759/ISHS EUR HIG YLD C	6 392 277.73
15/07/2022	FR0010609115/LF TRESORERIE I	5 122 395.36
18/05/2022	FR0010609115/LF TRESORERIE I	4 487 191.80
20/06/2022	FR0010609115/LF TRESORERIE I	4 055 643.48
06/05/2022	FR0012890317/OBLIGATIONS 3-5 M	3 642 160.00
13/06/2022	FR0013298973/OBLICONTXT MT M UNI	3 238 168.50
13/06/2022	LU1624254121/KEMPEN EURO HY I ACC	3 168 005.94
02/05/2022	FR0013373206/CM-CIC S/T BD-IC	2 698 821.18
28/07/2022	LU2037748774/AISECRPSRIDR	2 450 942.98
05/10/2022	FR0010389254/CM CIC MONEPLUS IC	2 345 905.36
31/10/2022	FR0010389254/CM CIC MONEPLUS IC	1 466 971.63
08/07/2022	FR0010609115/LF TRESORERIE I	1 365 981.57
20/07/2022	LU0346393704/FID EUR SH BD YC	1 292 720.00
29/06/2022	FR0010609115/LF TRESORERIE I	1 280 687.28
20/07/2022	LU1585265819/TIKSHDURI	1 246 500.00
08/07/2022	FR0012817583/GLOBAL OBLIGATIONS M	641 774.00
08/07/2022	LU1585265819/TIKSHDURI	620 550.00

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF ALLOCATION PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

UFF ALLOCATION PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts du FCP UFF ALLOCATION PRUDENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF ALLOCATION PRUDENCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



OLIVIER GALLIENNE

UFF ALLOCATION PRUDENCE

COMPTES ANNUELS

31/03/2023

BILAN ACTIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	115 257 647,18	140 150 227,86
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	115 105 979,53	139 325 331,43
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	115 105 979,53	139 325 331,43
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	151 667,65	824 896,43
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	151 667,65	824 896,43
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	156 286,29	820 697,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	156 286,29	820 697,21
COMPTES FINANCIERS	4 082 909,82	8 480 764,60
Liquidités	4 082 909,82	8 480 764,60
TOTAL DE L'ACTIF	119 496 843,29	149 451 689,67

BILAN PASSIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	123 805 961,13	149 048 935,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 037 046,19	909 329,75
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 213 098,08	-1 601 067,23
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	118 555 816,86	148 357 198,24
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	105 767,84	554 852,60
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	105 767,84	554 852,60
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	105 767,84	554 852,60
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	101 907,57	127 986,42
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	101 907,57	127 986,42
COMPTES FINANCIERS	733 351,02	411 652,41
Concours bancaires courants	733 351,02	411 652,41
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	119 496 843,29	149 451 689,67

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0623	1 320 910,00	0,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3300	252 430,43	0,00
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3850	1 035 612,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0622	0,00	2 489 580,00
EURO BOBL 0622	0,00	3 736 940,00
EURO STOXX 50 0622	0,00	3 631 850,00
RF EURCHF 0622	0,00	7 240 922,25
RF EURCHF 0623	2 118 677,19	0,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 06/2022 CALL 3875	0,00	4 083 704,63
DJ EURO STOXX 50 06/2022 CALL 3650	0,00	5 588 771,86
DJ EURO STOXX 50 06/2022 PUT 2950	0,00	532 657,13
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 143,05	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	12 143,05	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	63 563,48	14 165,93
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	63 563,48	14 165,93
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-51 420,43	-14 165,93
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 186 266,54	867 507,25
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 237 686,97	-881 673,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	24 588,89	-719 394,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 213 098,08	-1 601 067,23

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014001HG4 - Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A : Taux de frais maximum de 1,05% TTC

FR0014001HH2 - Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	148 357 198,24	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	36 305 567,92	190 798 594,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-61 258 414,91	-40 787 364,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	265 028,59	8 141,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 001 728,59	-145 409,69
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 703 959,41	2 850 202,89
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 871 189,81	-2 020 922,61
Frais de transactions	-67 280,51	-33 214,33
Différences de change	65 523,36	691,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	470 917,23	-1 500 603,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 029 686,59</i>	<i>-1 500 603,82</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 500 603,82</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-176 077,10	68 755,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-107 321,35</i>	<i>68 755,75</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-68 755,75</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 237 686,97	-881 673,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	118 555 816,86	148 357 198,24

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	2 608 952,43	2,20
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 608 952,43	2,20
AUTRES OPÉRATIONS		
Change	2 118 677,19	1,79
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 118 677,19	1,79

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 082 909,82	3,44
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733 351,02	0,62
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 082 909,82	3,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	733 351,02	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	60 356,04	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	31 417,42	0,03	22 639,76	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	373 193,30	0,31	360 157,72	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	2 118 677,19	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	1 158,25
	Dépôts de garantie en espèces	155 128,04
TOTAL DES CRÉANCES		156 286,29
DETTES		
	Frais de gestion fixe	101 778,25
	Frais de gestion variable	129,32
TOTAL DES DETTES		101 907,57
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		54 378,72

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	35 865,4027	34 459 458,86
Parts rachetées durant l'exercice	-60 770,2219	-57 865 920,19
Solde net des souscriptions/rachats	-24 904,8192	-23 406 461,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	110 256,1347	
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M		
Parts souscrites durant l'exercice	1 931,0000	1 846 109,06
Parts rachetées durant l'exercice	-3 600,0000	-3 392 494,72
Solde net des souscriptions/rachats	-1 669,0000	-1 546 385,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 435,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 118 270,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	2,85
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	67 992,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 213 098,08	-1 601 067,23
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 213 098,08	-1 601 067,23

	31/03/2023	31/03/2022
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 143 327,20	-1 519 169,52
Total	-1 143 327,20	-1 519 169,52

	31/03/2023	31/03/2022
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-69 770,88	-81 897,71
Total	-69 770,88	-81 897,71

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 037 046,19	909 329,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 037 046,19	909 329,75

	31/03/2023	31/03/2022
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 595 256,10	818 522,95
Total	-3 595 256,10	818 522,95

	31/03/2023	31/03/2022
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-441 790,09	90 806,80
Total	-441 790,09	90 806,80

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2022	31/03/2023
Actif net Global en EUR	148 357 198,24	118 555 816,86
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A en EUR		
Actif net	133 370 118,71	105 551 013,69
Nombre de titres	135 160,9539	110 256,1347
Valeur liquidative unitaire	986,75	957,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,05	-32,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,23	-10,36
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M en EUR		
Actif net	14 987 079,53	13 004 803,17
Nombre de titres	15 104,0000	13 435,0000
Valeur liquidative unitaire	992,25	967,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,01	-32,88
Capitalisation unitaire sur résultat	-5,42	-5,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BD IG 1-3 UCITS ETF	EUR	110 000	17 560 400,00	14,81
AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRADE 5-7 UCIT	EUR	83 000	17 572 760,00	14,82
CM CIC MONEPLUS IC	EUR	34,75	20 568 618,48	17,35
GLOBAL OBLIGATIONS M	EUR	3 897	3 598 645,68	3,04
LA FRANCAISE TRESORERIE I	EUR	86	9 259 301,80	7,81
TOTAL FRANCE			68 559 725,96	57,83
IRLANDE				
Neuberger Berman Euro Short Term Enhanced Cash Fund I EUR Ac	EUR	65 040	6 532 617,60	5,51
TOTAL IRLANDE			6 532 617,60	5,51
LUXEMBOURG				
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	42 000	4 373 455,80	3,69
CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES I EUR ACC	EUR	28 587	6 595 878,51	5,56
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE F EUR C	EUR	74 675	7 921 524,00	6,68
CARMIGNAC PTF UNCONSTRA CREDIT F EUR C	EUR	50 295	6 164 658,15	5,20
FID-= SHRT-Y ACC	EUR	251 511	6 427 514,51	5,42
GARTMORE-UK ABS RET-I	EUR	272 716	2 053 578,75	1,73
TIKEHAU SHORT DURATION I	EUR	51 125	6 477 026,25	5,47
TOTAL LUXEMBOURG			40 013 635,97	33,75
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			115 105 979,53	97,09
TOTAL Organismes de placement collectif			115 105 979,53	97,09
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0623	EUR	-31	-83 545,00	-0,07
RF EURCHF 0623	CHF	17	5 572,65	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-77 972,35	-0,07
TOTAL Engagements à terme fermes			-77 972,35	-0,07
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3300	EUR	-150	-16 650,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3850	EUR	150	62 550,00	0,05
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			45 900,00	0,04
TOTAL Engagements à terme conditionnels			45 900,00	0,04
TOTAL Instruments financier à terme			-32 072,35	-0,03
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	-5 525,19	-5 572,84	0,00
APPEL MARGE CACEIS	EUR	83 545	83 545,00	0,07
TOTAL Appel de marge			77 972,16	0,07
Créances			156 286,29	0,13
Dettes			-101 907,57	-0,09
Comptes financiers			3 349 558,80	2,83
Actif net			118 555 816,86	100,00

Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A	EUR	110 256,1347	957,32
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	EUR	13 435,0000	967,97